

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

Séance du 23 juin 2016

Présents : Mesdames et Messieurs HUGONNET, PENSOTTI, BAILLY T, BAILLY H, REVOL, GRILLET, MOREL, SERRETTE, GIRARDOT, BAUD, LACOMBE, NEVEUX, CATILAZ, PANSERI, CLOSCAVET, RENAUX, BARIOD, VIDEIRA, DAUDEY, MOREL BAILLY, MAILLARD, COURBET, BANDERIER, RAMBOZ, ROUX, MONNIER, PERRON, VALLET, FELIX, CHAUMOUTON, SARRAND, LAGARDE JN, LAGARDE MP, MARESCHAL, BERREZ, JOURDANT, REGAZZONI, LACOMBE, BUISSON, MAGREULT D'ATTOMA, VUITTENEZ, VERJUS, MILLET, SIEWORECK, ETIENNEY, BARIOD, MILLET, DUMONT GIRARD, CHAMOUTON, GUYENET, PRELY, DUFOUR.

Absents : Mesdames et Messieurs BOUILLIER, GAILLARD, BELLAT, LINK, DESCOTES, DETHE, ZEITLER, CHANCENOT, LENFANT, HUMBERT, HEIMLICH, CERRUTI, CABUT, DEPARIS VINCENT, VERJUS, CARPENTIER, SASSARD, BANDERIER, GIROD.

Le personnel de la Communauté de Communes du Pays des Lacs est présent.

Présence de Monsieur le Sénateur Gérard BAILLY

Élection secrétaire de séance : Madame Marie-Claire CLOSCAVET

ORDRE du JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

Informations sur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

FPIC – Détermination de la répartition

Bulletin intercommunal – Modification des tarifs

Désignation d'un délégué SYDOM suite à démission

FINANCES

Décisions modificatives

Admissions en non-valeur

Attribution des subventions

PERSONNEL

Décision concernant la possibilité de recruter des apprentis

SERVICES TECHNIQUES – OM

Echange de parcelle - Commune Clairvaux/Communauté de Communes

ENFANCE- PETITE ENFANCE

Points bâtiment ALSH (fouilles, cuisine, bâtiment en général)

Délocalisation crèche

Délocalisation alsh pour été 2016

Alsh Doucier changement de gestionnaire

Repas extrascolaire, nouveau marché à lancer

Rencontre CD39 pour fonctionnement futur bâtiment + travaux du collège

Nouveau service : mise en place d'une navette sur Doucier pour le mercredi après-midi (en cours)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

Séance du 23 juin 2016

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 7 avril 2016.

2. ADMINISTRATION GENERALE

PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une note explicative et 2 documents (ADCF et Ministère du Logement) accompagnaient la convocation au Conseil Communautaire. Louis-Pierre Mareschal rappelle que les points de vue entre le projet de territoire (qui pourrait servir de base au PLUI) et le SCoT du Pays lédonien sont convergents. 7 communes ont un POS, un PLU ou une carte communale, les autres étant au RNU. Lors des différentes réunions de préparation du projet de territoire, de nombreuses communes avaient évoqué leurs difficultés au sujet de l'urbanisme et s'étaient positionnées favorablement pour un PLUI.

Des questions sont posées notamment sur le financement de l'étude. Le vice-président précise qu'il sera à la charge de la Communauté de Communes mais que des subventions seront possibles (minimum 50 %). Le coût est estimé à 300 000.00 € maximum (beaucoup moins cher que si chaque commune réalise son propre document d'urbanisme).

Le budget de la CCPL étant très tendu, le financement de cette nouvelle compétence et des autres à venir est évoqué. Louis-Pierre Mareschal rappelle qu'une analyse financière pour un pacte fiscal et financier va être demandée pour compléter le projet de territoire. Il devra permettre de trouver un équilibre entre la CCPL et les communes membres. Après ces débats, un vote est demandé à l'assemblée qui se prononce à l'unanimité pour anticiper cette prise de compétence qui devrait échoir à la Communauté de Communes automatiquement au 27 mars 2017.

3. FINANCES

FPIC

Lors du vote du Budget Primitif 2016, il avait été convenu que la répartition de droit commun serait abandonnée, vu la baisse de la DGF notamment. La somme de 140 245 € avait donc été inscrite en recette au budget 2016 de la CCPL. Malheureusement, l'effort fiscal de la CCPL est en dessous du seuil d'éligibilité cette année (0.93 pour 1.00), ce qui entraîne la perte du bénéficiaire du fond, compensé heureusement par un fond de garantie sur 3 ans. Pour 2016, le reversement se monte à 140 287 € et le prélèvement (en hausse) est de 40 022.00 €. La différence est de 100 265.00 €, soit presque 40 000 € de moins qu'attendu ! Des questions se posent concernant les raisons de cette baisse difficile à expliquer ainsi que sur le montant du FPIC en 2017.

2 répartitions sont proposées aux membres de l'assemblée :

- 1- Affectation globale du FPIC à la CCPL (soit 140 287 – 40 022 € = 100 265.00 €)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

Séance du 23 juin 2016

2- Affectation du bénéfice à la CCPL et du prélèvement aux communes.

Un débat s'instaure dans la confusion et une suspension de séance est demandée. La séance reprend un ¼ d'heure plus tard. Mme VIDEIRA, déléguée de la commune de Clairvaux, se déclare favorable à la 2^{ème} solution et souhaite savoir si d'autres délégués partagent son avis. Mr BAILLY, délégué de la commune de Blye, réplique que les communes n'ont pas prévu cette dépense, même modeste, dans leur budget cette année et qu'il serait souhaitable de l'évoquer en réunion de conseil municipal auparavant.

Après divers échanges, un vote est demandé : la répartition 1 est adoptée à l'unanimité.

FPU

Pour faire suite aux échanges concernant le FPIC, certains délégués rappellent que le passage en FPU a été abordé à plusieurs reprises. Mr JARNO informe que dans ce cadre, une CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) doit se constituer et se réunir une fois par an et avant chaque transfert de compétences.

TARIFS PUBLICITES BULLETIN INTERCOMMUNAL

Mise à jour des tarifs pour le prochain bulletin (1 page : 310.00 € - ½ page : 155.00 € - 1/3 page : 120.00 € - ¼ page : 95.00 € - 1/8 page : 55.00 €).

SYDOM

Suite à la démission de Mr Denis BARIOD, Mme Hélène MOREL BAILLY est désignée référent titulaire de la Communauté de Communes auprès du SYDOM.

4. PERSONNEL

La CCPL reçoit de nombreuses demandes de la part de jeunes qui recherchent un maître d'apprentissage. La loi sur le tutorat s'est assouplie, il semble désormais possible d'accueillir un apprenti. Le service tourisme est favorable à l'accueil d'un jeune de 21 ans qui est en 2^{ème} année BTS tourisme. Le coût mensuel se monte à 73 % du SMIC + les charges patronales peu élevées. Décision acceptée à l'unanimité.

5. SERVICES TECHNIQUES

Les conseillers acceptent à l'unanimité l'échange des parcelles entre la Commune de Clairvaux (parcelle A 501 d'une superficie de 1 520 m² située à proximité de la déchetterie) et la Communauté de Communes (parcelle AK 231 d'une superficie de 878 m² située en bordure de lac).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

Séance du 23 juin 2016

6. ENFANCE PETITE ENFANCE

Mme GUYENET fait le point sur le futur bâtiment ALSH à Clairvaux : les fouilles ont été réalisées, d'autres supplémentaires seront peut être nécessaires. Le permis de construire devrait être signé en juillet suite à la modification du PLU réalisée par la commune de Clairvaux. Une réunion avec celle-ci doit avoir lieu pour étudier le raccordement de l'ALSH au réseau de chaleur de la chaufferie bois.

A cause des travaux dans le bâtiment rue des Ecoles où est située la crèche, celle-ci sera délocalisée du 11 au 29 juillet dans les locaux de l'école maternelle toute proche, avec l'accord de la PMI.

L'ALSH de Clairvaux sera lui aussi délocalisé à Pont-de-Poitte cet été en raison de travaux à l'école élémentaire.

L'ALSH de DOUCIER changera de gestionnaire à compter du 6 Juillet. Léo Lagrange reprendra la gestion suite à la démission du CA de l'Association des Charifoulots, dans le cadre d'un avenant de substitution.

Il est nécessaire de lancer un nouveau marché pour la restauration extra scolaire, l'Association Odésia qui assurait ce service ne souhaitant pas le prolongement au-delà du 31 aout 2016.

Une rencontre est prévue avec les services du Conseil Départemental pour coordonner les travaux au collège et le service cantine des primaire et maternelle.

Une demande a été présentée au SIVOS de Doucier pour mettre en place une navette permettant aux élèves de ce secteur de venir à l'ALSH de Clairvaux le mercredi après midi.

Mme GUYENET ajoute aussi quelques informations concernant le marché ALSH2015 avec Odésia : la Communauté de Communes est toujours en attente d'éléments pour pouvoir procéder à sa clôture définitive. La vice-présidente fait part aussi des réflexions engagées par la commission pour changer le mode de facturation des prestations des différents services aux parents. Elle est bien consciente du déficit de ce service Enfance Petite enfance, crèche et RAMI, mais il répond à l'attente de la population du territoire et est devenu indispensable.

7. DIVERS

Mr MONNIER, Vice-président, intervient ensuite pour rappeler que 5 communes n'ont pas encore pris de délibération pour intégrer l'appel d'offres de la CCPL concernant le zonage d'assainissement. Il est encore temps, à défaut les habitants de ces communes ne pourront pas toucher la subvention de 3 000.00 € pour réhabiliter leur assainissement autonome.

La séance est levée à 22 h 30.